

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

la construction d'une maison plurifamiliale à 5 unités sur un terrain sis

22, Rue Millebaach à L-8466 EISCHEN (n° cadastral 2741/4931)

ont été autorisés suivant demande introduite. (2e Prolongation de l'autorisation 2022/140)

A la maison communale, le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 11 0CT. 2024 Le Bourgmestre,

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration Communale Place Denn L-8465 Eischen Tél.: 39 01 33-1 www.habscht.lu